

sements typographiques combien ils fourniraient d'imprimé pour la somme de £8,000? Il est bien certain que sur cette somme de £51,000 mis aux dépenses sous le titre législature, on pouvait retrancher au moins £15,000.

Dans l'item des travaux publics £12,000 étaient pour le Bas-Canada, £25,000 pour le Haut, et le reste pour des travaux d'une importance générale. On en regard au luxe princier qui était alors en usage; une administration économe eût pu faire exécuter les mêmes travaux avec £10,000 de moins.

Quant aux items ayant trait aux pensions et autres dépenses pourvues par les actes permanents des législatures des deux Canadas, la dépense tend à diminuer tous les jours par le fait de dispositions nouvelles détruisant ces ordonnances et par le décès des pensionnaires pour lesquels il est pourvu. Il est à désirer qu'on ne continue pas plus longtemps l'application de ce principe de pensionner, souvent avant l'âge de la retraite des hommes beaucoup mieux rétribués que la plupart des travailleurs de la même valeur et de la même position.

Divers items, comprennent plusieurs dépenses qui ne sont pas d'une nature permanente et seulement destinées à pourvoir à des besoins éventuels.

En prenant donc pour base le revenu et la dépense de l'année 1846 qui représentent assez la moyenne, il résulte que des économies peuvent être faites pour une valeur d'au moins £50,000. Or, cette somme est plus que suffisante pour subvenir aux nouvelles dépenses suggérées et dont plusieurs au moins sont nécessaires.

Conclusion.

Deux extrêmes sont à craindre dans la voie des progrès et des réformes, la précipitation et le découragement. Trois choses sont nécessaires, le travail, la patience et la fermeté et une quatrième est indispensable, l'union. Persuadons-nous que dans l'ordre des réformes à obtenir il faut d'abord rechercher ce qui est indispensable, puis ce qui est nécessaire, puis enfin ce qui est utile. La marche des peuples est graduelle, toutes les réformes ne s'obtiennent pas d'un coup, et plus d'un peuple pour s'être précipité trop vite, a laissé aux ronces qui bordent le chemin le vestige des plaies qu'il s'y est faites.

Comme les hommes diffèrent essentiellement les uns des autres par leur esprit, par leur caractère, par leur tempérament, par les circonstances où ils se trouvent placés, les opinions de même, qui sont le résultat de ces différentes manières d'être diffèrent, et parmi les hommes de même opinion il y a différence dans le plan d'exécution. De cet apparent désordre naît un ordre admirable dans les sociétés quant tous leurs membres ont pour guide l'amour du bien. Mais quand les mauvaises passions se mettent de la partie, au lieu que la lenteur des uns tempère la fougue des autres, au lieu que la vieillesse apporte à la jeunesse son expérience et qu'en retour elle en reçoit la vigueur et la force, il ne résulte de ces disséminations que des luttes acharnées et de malheureuses divisions.

Que tout le monde se convainque et que personne n'oublie, que rien ne peut résister à un peuple chez qui la morale brave la corruption et chez qui l'action est coordonnée par le savoir.

Nous ne sommes pas encore appelés comme peuple à discuter les graves questions qui travaillent l'Europe et que l'Amérique a en partie proclamées; n'anticipons pas: notre politique est une politique de circonstances. Profitons des heures pour préparer le peuple à cet avenir de liberté au grand banquet de laquelle lui comme les autres, il ira s'asseoir. C'est la marche du temps et des événements; c'est la voie tracée par la Providence et suivie par tous; et celui qui croira sera sauvé et sera libre.

ATTENTION!

Aux abonnés Retardataires

Un grand nombre de nos abonnés des Campagnes ne se sont pas conformés à nos conditions de payer par semestre et d'avancer leur abonnement à notre journal. En loin de là, ils sont endettés de plusieurs semestres. Comme nous croyons que le manque d'occasion de nous faire parvenir leur abonnement est la cause de leur retard, nous avons adopté un moyen de remédier à cet inconvénient. Nous allons tirer sur ces abonnés en faveur de nos agents, des traites pour le montant de ce qui nous est dû par chacun d'eux. Ce mode de remboursement

étant bien facile et avantageux aux abonnés qui nous doivent, nous espérons qu'ils s'empresseront de payer à nos agents ou autres personnes en faveur desquelles nous tirons, le montant de ces traites. Si ce moyen ne réussit pas, alors nous serons forcés de discontinuer l'envoi du journal aux débiteurs négligents et de les poursuivre.

L'AMI DE LA RELIGION DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne loi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 26 JANVIER 1849.

Correspondance Parlementaire

de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

LETTRE I.

Montréal 23 Janvier.

MR. LE RÉDACTEUR,

Hier, a commencé la guerre parlementaire de l'opposition. Vous avez appris déjà et avez annoncé au Pays, que la prérogative Royale a été exercée en faveur des proscrits de 1837 et 38 qui sont encore absents de leur patrie. Le pardon, ou si l'on veut la justice, est sans restriction aucune. Cela devait suffire il semble; cependant sir Allan Macnab est venu devant la chambre avec une résolution tendant à demander à Son Excellence, copie de tous les documents et correspondances relatives à cette affaire. Le ministère a répondu que tout le monde désirant une amnistie générale et l'ayant obtenue, personne ne devrait avoir d'intérêt à être mis en possession des correspondances entre le trône et ses ministres à ce sujet. Sir Allan insista et eut pour ferme appui M. Papineau qui semblait trouver du mystère dans cette affaire. Indubitablement ces deux hommes réunis sur une question qui les divise et les met si loin l'un de l'autre, étaient nus par des sentiments différents: l'un, probablement, voulait savoir si l'on avait stigmatisé la résistance armée; l'autre, si on en avait fait l'éloge. Il semble que le ministère en refusant de jeter à l'Assemblée une pareille pomme de discorde, a rendu un éminent service et a bien mérité en cela de la chambre et du pays.

A la suite de plusieurs avis et motions est venue la discussion de l'adresse à l'ordre du jour. M. Dumas chargé de présenter les résolutions devant servir de bases à l'adresse, les accompagna d'un excellent discours, d'autant meilleur que ces discours d'apparat sont très difficiles et peu en rapport avec l'éloquence parlementaire. M. Wetenhall seconda les résolutions, et dans son discours eut le bon esprit d'appuyer particulièrement sur la réintégration de la langue Française dans les procédés et les documents de la Législature coloniale.

Le colonel Prince avec son éloquence et sa légèreté ordinaire, attaqua le ministère par des quolibets qui ne devraient jamais être tolérés dans une assemblée sérieuse. M. Papineau vint ensuite qui, loua le gouverneur d'avoir lu son discours en français, et ajouta que c'était tout ce qu'il avait de bon à dire en faveur de l'ordre actuel. Ce discours remarquable sous le rapport de l'élocution, l'est encore plus par le ton d'humour qui y a présidé. Ce discours qui a duré près de trois heures sera sans doute apprécié bien différemment par les journaux des différents parties. Vous pourrez l'apprécier vous-même, M. le rédacteur, car il est probable qu'il sera publié. Je me contenterai donc de remarquer que nul parti, quo nul homme, ne peut approuver cette foule d'épithètes injurieuses annoncées les unes sur les autres et en progressions ascendantes et descendantes à l'adresse du ministère, de la représentation et de la Presse par M. Papineau.

M. Papineau, réclame pour lui et en famille, la liberté la plus large d'opinion. Comment alors peut-il se permettre de charger des accusations les plus infâmes ceux qui ne pensent pas comme lui? Suivant M. Papineau, le ministère est corrompu; c'est d'ailleurs un petit conseil que Downing Street tient à la gorge—La représentation est avili et le peuple aveuglé—La Presse est vénale, rédigée par de vils mercenaires recevant un bas salaire journalier, et sous la direction d'hommes vendus. Le discours de M. Papineau, fourmille de pareilles expressions. Avec tout le calme, toute la froideur possibles, avec les meilleures dispositions en faveur de M. Papineau, il est impossible d'approuver une semblable conduite; et tout homme d'honneur qui est en position de le faire d'une manière ou d'une autre, doit réclamer contre de pareilles accusations qui tendent à jeter le soupçon, la défaveur et le déshonneur, si elles étaient cruës, sur tous les hommes publics, et à faire douter de l'existence de la vertu sur la terre.

La discussion est ajournée pour ce jour.

Plus tard je vous donnerai des nouvelles de la fin de cette discussion, et peut-être mon humble appréciation du sujet.

Tout à vous J. C. T.

Nous terminons aujourd'hui la publication de l'opuscule de J. C. Taché, ecr. Membre du Parlement Provincial. Le travail de ce monsieur, jeune encore, se recommandant par le patriotisme le plus pur, par la profondeur des pensées, et la clarté de l'expression, a reçu l'approbation franche et cordiale des hommes bien pensants de toutes les classes instruites de la société. M. Taché, par cet ouvrage, a prouvé de la manière la plus évidente qu'il était à la hauteur de l'importante mission que les habitants du comté de Rimouski lui ont confiée.

Nous accusons réception du Rapport des Commissaires de l'Asile Temporaire des Aliénés de Beauport, Janvier, 1849. Nous remercions qui de droit de l'envoi de ce rapport que nous publierons prochainement en tout ou en partie.

Conseil de Ville.—Nous sommes à coup sûr, dans un temps d'économie, et notre conseil-de-ville ne veut pas rester en arrière. Il a proposé en outre, à sa dernière séance, de réduire les salaires suivants: 1o. que les salaires de l'inspecteur des chemins et de son député soient réduits à £200 et £150. 2o. que la charge d'inspecteur des grèves soit abolie à partir du 23 juin prochain. 3o. que le revenu des marchés de la haute et basse-ville et du palais, soit vendu au plus haut enchérisseur, à partir du 1er mai. 4o. que le salaire du maire soit fixé à £100 pour l'année courante.

Le Choléra à la Nouvelle-Orléans.—On lit dans l'Abbeille de la Nouvelle-Orléans, à la date du 8:

"Nous avons lieu de nous féliciter de la disparition du fléau. Sans doute il a fait de nombreuses victimes, mais ses ravages ne se sont pas rendus au-delà d'une certaine classe d'hommes de peine qui, par la nature de leurs travaux, sont obligés de s'exposer aux intempéries de la saison. Ces hommes malheureusement se livrent à des excès de boisson et de nourriture qui les prédisposent à la maladie dominante, et en font toujours les premières victimes d'une épidémie. La mortalité n'a été presque nulle dans les familles où l'on peut se procurer les soins indispensables et combattre la maladie dès son début."

Nous commencerons lundi, la publication du Bill d'Education.

La lecture que Messire Langevin a faite hier soir, au compte de l'Institut, a été très intéressante. Ce monsieur a su orner par ses réflexions judicieuses et ses saillies un sujet qui n'avait rien de neuf par lui-même. Comme lui, nous pensons que c'est une honte pour les citoyens de Québec, qu'il y ait près de 300 ans que Cartier et Champlain ont mis les pieds sur notre sol, et que pas un monument ne perpétue leur mémoire, surtout celle de Champlain à qui Québec est tant redevable.

Nous espérons que M. Langevin voudra bien livrer son discours à la publicité.

La société typographique de New-York a célébré le 17 janvier le cent quarante-troisième anniversaire de la naissance de Franklin par un bal et un banquet.

L'assemblée tenue hier, sous la présidence du maire, à l'ancienne salle du parlement dans le but de demander de l'aide à la législature pour la construction du chemin de fer de Québec à Halifax, a été très nombreuse et rempli d'enthousiasme. Une requête est mise entre les mains de l'hon. Ls. Massue pour être présentée aux trois branches de la législature.

Vendredi dernier, un homme ivre, du nom de Portugais, s'égara le soir près du pont Dorchester et il serait infailliblement péri, car il avait les pieds et les mains gelés, sans le secours que lui portèrent deux hommes attirés par ses cris.

Crime causé par l'intempérance.—Une aventure déplorable vient de se passer à Port Stanley. Un homme du nom de M. George Botwick, a assassiné sa femme et après avoir tenté d'égorger son enfant il s'est donné la mort en se coupant la gorge. Il était pris de boisson. De pareilles scènes si souvent répétées, devraient faire ouvrir les yeux à ceux qui font un usage immodéré des boissons fortes.

Nous voyons que le plan proposé par G. Arnold Eer. pour le marché de la basse-ville, a rencontré l'approbation du comité des marchés du conseil-de-ville.

La Presse doit commencer sous peu la publication des Confidences de Lamartine. Cet ouvrage est dans le même genre que les Mémoires d'Outre-Tombe de Chateaubriand.

ACCIDENT.—On nous dit qu'un nommé Saint-Antoine, naçon de St. Martin, partit il y a quelques jours avec sa femme et un enfant de 6 ans pour aller voir son père à l'Isle-Bizarre, il en est reparti dimanche le 14 pour retourner chez lui et on ne l'a pas vu depuis. Il parait qu'il revenait sur la glace tard dans la soirée, par un fort brouillard, il prit la traverse par mégarde à un endroit où se trouve une mare et il n'y pas de doute qu'il s'y précipita, car le cheval qui se dégagea de son attelage, nous ne savons trop comment, fut trouvé le lendemain matin près de la côte, tout glacé et pouvant à peine se mouvoir. Une personne nous dit que la voiture avait disparu sous la glace, tandis qu'une autre nous informe qu'elle a été trouvée à l'extrémité de la mare à la place appelée le Sault de l'Allemand. Quant à l'infortuné St. Antoine, sa femme et l'enfant ils ont infailliblement péri tous trois. St. Antoine laisse une nombreuse famille pour déplorer sa perte; il était âgé d'environ 48 ans. (Minerve.)

Institut canadien de Québec.

Cours populaire de Lectures pour l'hiver 1848-49.

Février 1er—9e Lecture: De la lumière, de ses lois et de ses propriétés, par M. Cs Baillargé.

8—10e Lecture: De l'histoire du tabac &c., (Suite,) par J. Painchaud, écuyer, M. D.

15—11e Lecture: Des magnificences de la création &c., (suite,) par M. N. ubin. (Expériences.)

22—12e Lecture: Études historiques sur la conquête de l'Angleterre, par les Normands, ses causes et ses suites, par F. R. Angers, Ecuyer.

Mars 1er—13e Lecture: Du progrès des idées politiques, par Téléphore Fournier, écuyer.

8—14e Lecture: De la lumière, de ses lois et de ses propriétés (Suite,) par M. C. Baillargé.

15—15e Lecture: De l'ivrognerie par J. Painchaud, Ecuyer, M. D.

22—16e Lecture: Des climats et de leur influence sur la stature, la santé, le caractère, les mœurs &c. des individus, par J. E. Landy, Ecuyer, M. D.

29—17e Lecture: De la jeunesse Canadienne, de ses besoins et de son avenir, par Aurèle Plamondon, Ecuyer.

Avril 12—18e Lecture: De l'étude de l'histoire, par J. B. A. Chartier, Ecuyer.

19—19e Lecture: De l'histoire des premiers établissements des Européens dans le Nouveau-Monde, par J. C. Taché, Ecuyer.

26—20e Lecture: De la jeunesse Canadienne &c. (Suite) par Aurèle Plamondon Ecuyer.

Mai 3—21e Lecture: Du catholicisme dans ses rapports avec l'état moral et matériel des sociétés, par le Révd. Louis Proulx.

10—22e dernière Lecture: Un coup d'œil sur l'histoire, l'état actuel et l'avenir des populations d'origine française de l'Amérique Septentrionale, par P. J. O. Chauveau, Ecuyer, M. P. P.

Toutes ces lectures commenceront à sept heures et demi du soir et auront lieu dans la grande Salle de l'Ancien Hôtel du Parlement.

L'Institut Canadien déclare ne pas être responsable des opinions qui seront émises par les lectures.

J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, I. C. Q.

La communication de Podalise est remise inévitablement au prochain numéro.

Parlement Provincial.

Affaires de Routine.

LUNDI, 22 janvier.

M. Sherwood (de Toronto) donne avis d'un Bill pour rappeler les lois contre l'usure.

M. Fortier, donne avis d'une motion au sujet de la colonisation des town-ships.

M. Jobin, donne avis qu'il fera motion demain pour l'introduction d'un bill pour incorporer la compagnie du Télégraphe électrique de Troy et Montréal.

M. Boulton, donne avis qu'il introduira un bill pour limiter le nombre des conseillers exécutifs et pour autres matières se rattachant aux nominations aux offices.

M. Badgley introduit un bill pour amender la loi des patentes en cette province. Aussi un bill pour améliorer la loi relativement à la preuve et pour abolir les serments inutiles.

Sur motion de l'hon M. Baldwin, les co-

mités permanents ordinaires sont nommés.

M. Cayley, fait motion pour une adresse à Son Excellence pour copie de toute correspondance au sujet des ventes du domaine public, qu'ont eu lieu entre les gouvernements impérial et provincial. Cette motion est retirée, M. Price ayant déclaré qu'une telle correspondance n'existait pas.

M. Dumas, propose des résolutions en réponse au discours du trône. Les débats s'ouvrent sur cette adresse.

M. Papineau demande que la chambre se forme en comité général sur ces résolutions. Cette motion est rejetée par 54 contre 4.

(Nous donnerons dans le prochain No. les débats sur l'adresse.)

L'hon. M. Lafontaine introduit des bills pour l'érection de nouveaux townships, pour régler les élections, et pour l'emprisonnement de certains délinquants.

MARDI, 23

Grand nombre de pétitions présentées.

Sir A. McNabb donne avis que mardi prochain, il proposera que pendant la session, la chambre s'assemble à 11 heures du matin et s'ajourne à 6 heures du soir.

L'hon. Mr. Hincks, donne avis que vendredi, il fera motion que la chambre se forme en comité général pour considérer la convenance de présenter une adresse à la Couronne en faveur du rappel des lois de navigation.

M. McDonald de (Kingston) donne avis de son intention de demander copie de la commission nommant les commissaires du Pénitencier provincial et d'autres manières se rattachant à cette institution.

M. McDonald (Glengarry) fait motion que l'impression des affaires de routine soit laissée entièrement à la discrétion de l'orateur. Après quelques débats, cette motion est adoptée.

M. Christie fait motion pour une adresse à Son Excellence pour certains papiers au sujet des pêcheries de Gaspé.

L'hon. M. Cameron introduit un bill pour l'érection de chemins et ponts dans le Haut-Canada.

M. Fortier introduit un bill pour régler l'occupation des terres incultes dans le Bas Canada.

M. Davignon, introduit un bill pour indemniser les petits jurés dans le Bas-Canada.

M. Guy propose diverses motions au sujet de la température, des honoraires des Sheriffs, des huissiers audienciers et des Tij. &c. des cours du Banc de la Reine.

M. Guy introduit un bill pour rendre exécutoires dans toute la province, les jugements des cours supérieures de cette province.

Le même Monsieur fait motion qu'un comité pour aviser aux moyens de réprimer l'intempérance. Ce comité est composé de M. Guy, Jobin, Taché et Flint.

PAR LE TELEGRAPHE.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

24 janvier.

La discussion de l'adresse est reprise. M. McDonald objete aux paragraphes du discours qui ont trait aux écoles et à l'augmentation de la représentation.

M. Hincks en réponse à quelques remarques faites par M. Papineau, la veille, défend l'administration.

M. Scott (2 Montague) dit qu'il donne son support à l'administration, et que les lois des écoles et des municipalités requièrent des amendements.

M. Cayley et Papineau parlent contre l'adresse. La chambre s'ajourne.

25 janvier.

50 pétitions sont présentées.

La chambre décide que la requête contre l'élection du représentant de Glengarry n'est pas devant la chambre, les pétitionnaires ayant négligé de donner le cautionnement requis par la loi.

M. Laterrrière introduit un bill pour la qualification des apprentis pilotes.

La chambre reprend la discussion de l'adresse.

Le premier amendement de M. Papineau secondé par M. Laterrrière est mis aux voix et perdu. Pour 4. Prince, Papineau, Christie et Laterrrière, contre 54.

M. Papineau secondé par M. Christie propose en amendement au 6e paragraphe de la partie au sujet de la représentation soit biffée. Cet amendement est mis aux voix et perdu; pour, 4 contre 63. La minorité est composée de Christie, Papineau, Boulton et Laurin.